

JACQUES KRABAL
Député de l'Aisne
Maire de Château-Thierry

Assemblée Nationale :
126, rue de l'Université
75007 Paris
Tél : 0140639213
0624034488
jkrabal@assemblee-nationale.fr
contact@jacqueskrabal.com

Permanence :
37, rue des Blanchards
02400 Brasles
Tél : 0323690075
Guilaine LEMAIRE
0677362923
gl@jacqueskrabal.com
Arnaud BATTEFORT
0677363465
ab@jacqueskrabal.com

Paris, le 11 juin 2014

Monsieur Frédéric Mion
Directeur de SciencesPo.
27 rue Saint-Guillaume
75337 Paris Cedex 07

Objet : Demande d'entretien

Monsieur,

Préoccupé par la panne de l'ascenseur social que semble connaître notre pays, j'ai posé une question à Monsieur Benoît Hamon, ministre de l'éducation nationale, sur les moyens à notre disposition pour favoriser l'entrée des jeunes adultes issus des classes moyennes ou défavorisées dans l'enseignement supérieur. D'après l'OCDE, en France, seuls 38% de ces jeunes suivent des études supérieures. Dans la récente étude « génération quoi ? », 61% des jeunes interrogés estiment que l'Ecole ne récompense pas le mérite et ne donne pas leur chance à tous. La perspective de pouvoir inverser cette tendance est au cœur de mon engagement en tant qu'élu de la cinquième circonscription de l'Aisne.

J'ai par la même salué votre initiative, prise il y a dix ans et qui porte aujourd'hui ces fruits. L'idée des Conventions d'Education Prioritaire entre votre prestigieuse institution et certains lycées de ZEP représente un espoir pour de nombreux jeunes issus de milieux défavorisés chaque année. Persuadé que l'instruction est l'une des meilleures barrières contre l'extrémisme, je tenais à vous féliciter pour cette entreprise ambitieuse qui mériterait d'être généralisée.

Plusieurs lycées Axonais répondent aux critères de classement et de composition définis dans la Charte « Egalité des Chances ». Dans ce cadre je souhaiterais prendre rendez-vous pour que nous puissions discuter d'un partenariat entre SciencesPo et notamment le lycée Jean de La Fontaine de Château-Thierry classé en ZEP.

Dans la perspective de pouvoir faire profiter nos élèves de la formidable chance que représente votre programme je vous prie d'accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.

Bien à vous

Jacques Krabal
Député de l'Aisne
Maire de Château-Thierry



Séance publique du 10 juin 2014

Questions au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Question de M. Jacques Krabal, député de l'Aisne, maire de Château-Thierry

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Krabal.

M. Jacques Krabal. Monsieur le ministre, l'ascenseur social est en panne. D'après l'OCDE, en France, seuls 38 % des jeunes adultes issus des classes moyennes ou défavorisées suivent des études supérieures. Jamais, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le fossé entre les enfants des milieux aisés et ceux des milieux modestes n'a été aussi grand. Dans la récente étude « Génération quoi ? », 61 % des jeunes interrogés estiment que l'école ne récompense pas le mérite et, pire, ne donne pas leur chance à tous. Pourtant, nous devons relancer l'ascenseur social. L'Institut d'études politiques de Paris nous a montré l'exemple en réservant des places pour des jeunes issus de lycée en ZEP, au travers des conventions d'éducation prioritaire. Après dix ans d'expérience, près de mille étudiants de classes moyennes ont intégré cette prestigieuse école. Mais quel ne fut pas mon étonnement de voir que, parmi les cent lycées partenaires, il n'y avait aucun lycée de l'Aisne, département ô combien défavorisé, aucun lycée de ma circonscription – et pourtant le lycée Jean-de-La-Fontaine, classé en ZEP, compte un grand nombre d'élèves boursiers : ils n'ont pas accès à ce dispositif !

Au-delà de cet aspect, monsieur le ministre, osons généraliser le système à toutes les formations soumises à concours, écoles d'ingénieurs et de commerce, Normale Sup, facultés de médecine... N'écoutons pas les mauvaises langues qui nous diront que de tels dispositifs seraient nuisibles aux résultats : ce qui est possible pour Sciences Po Paris et Bordeaux doit l'être pour les autres écoles. Monsieur le ministre, pourquoi ne pas réserver 15 % des places de toutes les formations post-bac soumises à concours aux enfants boursiers issus de lycées en ZEP ?

L'instruction et l'espoir sont les meilleures barrières contre l'extrémisme. Jean de La Fontaine nous le rappelait dans L'ours et l'amateur des jardins : « Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami ; mieux vaudrait un sage ennemi. »